

L'honorable M. POWELL: J'étais sous l'impression que les comptes rendus de ces entrevues avaient été publiés dans la presse. C'est la première nouvelle que j'ai qu'ils ne sont pas dans les archives officielles. Je regrette réellement d'entendre dire qu'ils n'y sont pas, et j'espère qu'on en a conservé des copies authentiques. Bien que je n'eusse pas une trop mauvaise opinion de l'ancien cabinet et bien que je ne prenne pas les nouveaux ministres pour des anges—they sont des ministres éclairés, mais non pas des anges tout à fait,—je suis persuadé que, lorsque le ministre des Finances aura annoncé à la prochaine session, les changements qu'il se propose de faire au tarif, il n'y aura aucun danger quelconque que n'importe lequel des intérêts protégés, réussisse à faire dévier le ministre de la voie dans laquelle il se sera engagé. Il va de soi que nous ne pouvons savoir quelle sera exactement la nature de cette mesure, néanmoins, je crois que nous pouvons passablement nous rendre compte, en consultant deux ou trois sources de renseignements, quel sera le caractère d'ensemble de ces changements.

D'abord, il y a le programme du parti libéral qui fut adopté solennellement à une convention tenue ici dans le mois de juin 1893, et présidée par l'honorable sénateur qui est maintenant le chef de la droite dans cette Chambre. A cette occasion, l'article relatif au tarif fut rédigé dans des termes fort clairs et ne prêtant à aucun équivoque. Les principes généraux d'après lesquels le tarif doit être réformé furent proclamés; en substance, il s'agit pratiquement de substituer un tarif de revenu à un tarif protecteur; parlant sur ce sujet, honorables messieurs, je ne vous donnerai pas lecture de cette partie du programme libéral, mais je vous lirai l'exposé d'un tarif de revenu fait par l'ancien ministre des Finances, et qui, dans l'ensemble, est satisfaisant. Il disait ceci dans le discours que j'ai déjà cité:—

Un autre consiste à avoir un tarif de revenu qui choisit une liste d'articles sur lesquels il impose des droits, principalement en vue d'obtenir le moyen le plus rapide, le plus facile et le meilleur de prélever la somme nécessaire, mais aussi avec la conséquence rigoureuse d'une protection incidente chaque fois que la liste choisie comprend des choses qui sont produites, ou peuvent être produites dans le pays même, une protection qui est incidente mais qui, dans un tarif purement de revenu, n'est jamais le fruit d'un dessin arrêté.

Voilà ce que c'est qu'un tarif de revenu; et je comprends que c'est la sorte de tarif

que le gouvernement actuel désire donner au pays; mais, honorables messieurs, ce désir ne peut être réalisé immédiatement. Les membres du cabinet libéral ne sont pas des révolutionnaires. Ils sont, règle générale, et parlant dans un sens non politique, conservateurs. Ce sont des hommes ayant des habitudes de penser conservatrices. Les libéraux de ce pays ont autant à cœur, ou à peu près, les intérêts industriels du Canada, que leurs amis, les conservateurs, et il n'est pas probable qu'ils adoptent une politique qui traitera d'une manière injuste les intérêts qui retirent des avantages du présent tarif. S'il doit y avoir une diminution dans le tarif, j'incline à croire qu'elle sera modérée et graduelle, et que les intérêts protégés seront dûment avertis des changements. Nous ne sommes pas livrés seulement aux hypothèses sur ce point, honorables messieurs, car le chef du gouvernement s'est expliqué en différentes occasions, et l'honorable sénateur qui dirige cette Chambre a exposé la politique que le parti entendait suivre, dans sa lettre adressée à l'honorable M. Laurier, à la date du 2 mai, et publiée dans le *Globe* de Toronto, le 4 du même mois. Il a déclaré formellement, que ce ne serait pas une politique révolutionnaire, et comme le dit ce paragraphe du discours du Trône, les changements devront être faits, et les fardeaux pesant sur le peuple devront être diminués, tout en faisant le moins de tort possible aux intérêts existants.

J'ai déjà dit un mot, honorables messieurs, sur le fait que la presse et les orateurs conservateurs paraissent montrer trop d'empressement à connaître ce nouveau tarif. Refaire un tarif est une tâche difficile et importante, et il vaut mieux qu'elle soit soigneusement et prudemment considérée, afin que, une fois le tarif adopté, il ne soit plus nécessaire d'y toucher de sitôt. Au contraire, si le travail était fait à la hâte, on s'exposerait à le recommencer presque aussitôt. Je sais qu'il est quelque peu irrégulier de parler des débats, qui ont eu lieu dans l'autre Chambre, mais il m'est arrivé d'entendre une partie du discours prononcé récemment aux Communes, par l'honorable chef de l'opposition, et j'ai été bien surpris d'entendre ce monsieur dire que le libre-échange est mauvais, qu'un tarif de revenu est mauvais, mais que la terrible incertitude dans laquelle le peuple de ce pays est maintenant plongé est plus nuisible que le libre-échange ou un tarif de revenu.